



construction sur parties communes sans autorisation de l'autre propriétaire

Par **audrey3571**, le **28/10/2023** à **18:01**

Bonjour,

Sur la propriété ou j'habite, il y a 2 maisons, la mienne et celle de mon voisin.

Toutes les parties sont communes (cour, allée, puits..)

Mon voisin a agrandi sa maison de mon côté, sans mon autorisation et sans me prévenir, et a mis 2 fenêtres devant les miennes, à 3.90 m de distance (5m10 déclaré à mairie).

Il n'a jamais mis de panneaux d'affichage pour travaux.

La mairie refuse mes demandes de démolition et d'annulation du permis de construire car il respectera les PLU.

Réponse identique de la Communauté des Communes.

J'ai effectué la même demande au Tribunal en juillet mais pas de réponse..

Que faire ??

Bien cordialement,

MMe xxxxxxx

Par **youris**, le **28/10/2023** à **18:07**

bonjour,

il s'agit d'un litige entre voisins qui ne concerne pas la commune.

vous devez consulter un avocat pour une éventuelle procédure judiciaire contre votre voisin, il ne suffit pas d'écrire au tribunal.

salutations